

## Prise de position

## Perspective pour l'économie suisse

### I. Exigences de l'usam

Plus grande organisation faïtière de l'économie suisse, l'Union suisse des arts et métiers usam représente plus de 230 associations et quelque 500 000 PME, soit 99,8% des entreprises de notre pays. La plus grande organisation faïtière de l'économie suisse s'engage sans répit pour l'aménagement d'un environnement économique et politique favorable au développement des petites et moyennes entreprises. À ce titre, l'usam exige:

- **l'élaboration d'indicateurs fiables avec des valeurs limites objectives et constantes, qui servent de base à une politique reposant sur des éléments objectifs et concrets;**
- **l'ouverture de tous les secteurs économiques dès le 1er mars 2021, avec un retour à la logique de la protection ciblée, soutenue par des tests et des plans de protection ciblés;**
- **le renforcement du programme de vaccination et des informations contraignantes sur sa mise en œuvre;**
- **l'interruption des chaînes de contamination moyennant le traçage des contacts;**
- **la mise en œuvre de mesures d'accompagnement telles que la suppression du télétravail obligatoire, des ouvertures partielles et des assouplissements d'ici au 1er mars 2021;**
- **l'élimination des lacunes dans le régime des cas de rigueur et une rapide mise en œuvre;**
- **l'accélération de la numérisation dans l'administration fédérale et dans le système de santé; car la numérisation permet de mettre en œuvre de manière simple et avantageuse nombre des exigences formulées ci-dessus.**

### II. Contexte

Depuis la mi-janvier 2021, la Suisse vit un nouveau confinement. Le Conseil fédéral n'a pas pris ces mesures parce que les preuves scientifiques les justifiaient, mais parce que l'exécutif a modifié sa base de décision. Celle-ci se fonde désormais sur des scénarios portant sur l'avenir et se base sur le scénario du pire. Les faits, cependant, brossent un tableau très différent: les chiffres de l'OFSP montrent que seule une infime partie des infections ont lieu dans le cadre des activités économiques, que ce soit sur le lieu de travail, dans les commerces de détail ou les restaurants; les chiffres du Fonds monétaire international FMI laissent supposer que les dommages économiques sont surproportionnels à l'intensification des mesures de confinement.

Depuis les décisions du Conseil fédéral de décembre 2020 et de janvier 2021, la Suisse se trouve face à cette progression des dommages. Tant les prévisions relatives à la création de richesse nationale que celles concernant le marché du travail ont dû être revues à la baisse. Des lacunes dans le régime des cas de rigueur et des indemnités aggravent les conséquences économiques, que de nombreuses PME perçoivent à juste titre comme une crise. Force est en outre de constater que l'économie et la société se montrent de plus en plus fébriles et inquiètent à chaque fois qu'il s'agit de mettre en œuvre de nouvelles mesures. L'économie et la société ne peuvent être freinées et relancées mécaniquement, en mode « stop and go ». Chacune de ces étapes prend du temps et nécessite

des adaptations diverses et coûteuses de la part des acteurs. Les gens ont besoin de sécurité tant en matière de planification que de droit pour prendre des risques calculés.

### III. Champs d'action

La stratégie consistant à déclencher des confinements jusqu'à ce que l'épidémie prenne fin a échoué. Par conséquent, l'économie suisse et la Suisse dans son ensemble ont besoin d'une perspective. Celle-ci doit rétablir les libertés sociales et économiques dans le respect des plans de protection et des stratégies préventives. Les stratégies préventives reposent sur la logique de la protection ciblée, sur des tests et une vaccination à large échelle, ainsi que sur des plans de protection et le traçage des contacts. Dès lors, l'usam exige:

- 1. l'élaboration d'indicateurs fiables avec des valeurs limites objectives et constantes, qui servent de base à une politique reposant sur des éléments objectifs et concrets.** La gestion de la pandémie doit être basée sur des indicateurs compréhensibles. Ces indicateurs et leurs valeurs limites doivent être objectifs. Les valeurs limites doivent rester constantes. Avoir des indicateurs et des valeurs limites faisant l'objet de modifications incessantes n'est ni favorable à la gestion de la pandémie ni proportionné; cela nuit à la crédibilité de la gestion de crise et des mesures mises en œuvre.
- 2. l'ouverture de tous les secteurs économiques dans le respect des plans de protection dès le 1er mars 2021.** Grâce à la logique de la protection ciblée et aux mesures qui en découlent – vaccination, tests et traçage des contacts – la liberté économique peut être à nouveau garantie et les interactions sociales peuvent progressivement revenir à la normale. Important: l'économie a des plans de protection qui comprennent des mesures d'hygiène et de distance. Ces plans de protection sont utilisés sur l'ensemble du territoire et ont fait leurs preuves. Les chiffres publiés par l'OFSP montrent en effet de façon saisissante et claire que presque personne n'est infecté dans le cadre des activités économiques. L'ouverture permet à l'économie de fonctionner à nouveau et par là même de juguler les dommages considérables causés par le confinement ainsi que de garantir l'emploi et la prospérité de la société.
- 3. le retour à la logique de la protection ciblée, soutenue par des tests également ciblés.** La logique de la protection ciblée met l'accent sur certains groupes de personnes – par exemple, sur les personnes âgées ou le personnel soignant. La logique de la protection ciblée se concentre sur des groupes particulièrement exposés et permet, en contrepartie, de mieux différencier les autres. Des tests effectués à l'échelle la plus large possible permettent de suivre l'évolution du risque de tous les groupes de personnes et servent ainsi d'indicateurs d'alerte précoce. L'accès aux tests doit être élargi et les tests doivent être intensifiés.
- 4. le renforcement du programme de vaccination et des informations contraignantes sur sa mise en œuvre.** Le programme de vaccination initié par le Conseil fédéral doit être poursuivi et renforcé, mais d'abord et surtout mis en œuvre plus rapidement. On attend de l'exécutif des informations claires et contraignantes. Celui-ci est tenu de se fixer des objectifs et de rendre compte régulièrement de leur réalisation. En particulier, la Confédération est appelée à soutenir les cantons dans leurs efforts, sans barguigner.
- 5. l'interruption des chaînes de contamination moyennant le traçage des contacts.** Un meilleur case management permet d'identifier la chaîne de contamination. Ce qui permet ensuite de prendre des mesures telles que l'isolement, le traçage des contacts et le monitoring des contacts. Les

outils numériques existants, tels que l'application développée par les écoles polytechniques fédérales, doivent être impérativement utilisés.

- 6. la mise en œuvre de mesures d'accompagnement telles que la suppression du télétravail obligatoire, des ouvertures partielles et des assouplissements d'ici au 1er mars 2021.** Des mesures d'accompagnement doivent être mises en œuvre immédiatement afin que l'économie puisse rouvrir de manière ordonnée et qu'en même temps le risque de contamination puisse être réduit. Ces mesures comprennent notamment l'exploitation des terrasses et les prestations extérieures de restaurants ainsi que l'assouplissement des heures d'ouverture des magasins et l'élargissement de la gamme de produits à vendre dans le commerce de détail. L'obligation de travailler à domicile n'a rien apporté d'autre que des contrôles coûteux et chicaniers. Par conséquent, cette obligation doit être supprimée et les entreprises doivent bénéficier d'une plus grande marge de manœuvre. Les citoyens responsables sont davantage réceptifs à la responsabilité individuelle et à un travail de persuasion crédible qu'à des prescriptions étatiques.
- 7. l'élimination des lacunes dans le régime des cas de rigueur et sa mise en œuvre rapide.** Pour les entreprises fermées par décision des autorités, une indemnisation du chiffre d'affaires doit être mise en place de la manière la plus simple et la plus rapide possible. En l'occurrence, les entreprises partiellement fermées sont considérées comme fermées, c'est-à-dire que celles qui ne peuvent pas offrir et vendre toute leur gamme de produits doivent être indemnisées. Les entreprises auxquelles la liberté économique a été retirée n'ont de perspective que si l'on veille à ce qu'elles ne soient pas très prochainement obligées de déposer le bilan sans faute de leur part. Il doit aussi rester possible de verser des dividendes, qui servent au financement propre de l'entreprise. Ces dividendes assurent l'avenir de l'entreprise.
- 8. l'accélération de la numérisation dans l'administration fédérale et dans le système de santé; car la numérisation permet de mettre en œuvre de manière simple et avantageuse nombre des exigences formulées ci-dessus.** La gestion de la vaccination, des tests et du traçage des contacts, ainsi que de nombreuses autres étapes intermédiaires, peut être plus efficace et performante grâce à la numérisation. Des expériences faites à l'étranger montrent que l'efficacité des mesures d'accompagnement est plus élevée lorsque ces mesures sont réalisées numériquement. La Suisse a elle aussi déjà utilisé des instruments numériques dans le cadre de mesures liées au COVID-19 et également fait des expériences positives. Les cautionnements solidaires liés au COVID-19 en sont un exemple. Il est impératif que les enseignements tirés de cette expérience soient aussi appliqués à la politique de santé. Outre des mesures de numérisation qu'il est possible de mettre en œuvre immédiatement – surtout dans le domaine de la gestion de la vaccination et du traçage des contacts –, l'usam demande la mise en place d'un programme de numérisation à plus long terme dans le domaine de la santé. Mentionnons à ce propos le dossier électronique du patient.

#### IV. Conclusion

L'économie et la société suisses ont besoin de perspectives. Celles-ci consistent à retrouver la liberté économique et les interactions sociales. L'usam demande l'ouverture de l'économie dès le 1er mars 2021, accompagnée d'un renforcement de la vaccination, des tests et du traçage des contacts. La numérisation rend ces mesures plus efficaces, plus simples et moins coûteuses.

État: 2 février 2021

**Responsable du dossier**

Hans-Ulrich Bigler, directeur

Tél. 031 380 14 20, mél. [h.bigler@sgv-usam.ch](mailto:h.bigler@sgv-usam.ch)